

LA RENOVATION DE LA CSMF

CONFERENCE DE PRESSE DU 8 JUILLET 2020

Je ne peux pas ouvrir cette conférence de presse sans souligner la place et l'engagement exceptionnel des médecins libéraux pendant cette crise sanitaire de la Covid19, leur formidable capacité à s'adapter et à répondre au mieux aux besoins de la population dans des conditions exceptionnelles, difficiles, et sans protection. Mais il nous faut maintenant construire le monde d'après : réfléchir à l'organisation de l'offre de soins, à notre métier de médecin, notre rôle dans la société française, et donc la place et le rôle des organisations professionnelles et syndicales.

Cette conférence de presse est centrée sur la rénovation de la CSMF. La crise de la Covid-19 a été à la fois un frein sur une rénovation que nous avons déjà engagée lors de l'Université d'été de septembre 2019 et qui aurait dû largement se développer au début de cette année 2020.

Mais cette crise a aussi été l'occasion d'aller plus loin, d'accélérer sa mise en œuvre, afin de donner à la profession un espoir, une perspective pour construire dès 2021 ce que sera le cabinet du médecin demain, ce que sera l'exercice de notre profession à l'échelon des 10 années à venir. Cette rénovation a été présentée dans ses grandes lignes lors de notre Conseil confédéral et de notre Assemblée générale qui s'est tenue le 27 juin 2020 à Paris. Ces réunions en visioconférence ont permis un large débat qui a mandaté le Bureau confédéral pour mener cette rénovation dans tous ses aspects : un projet politique rénové, un projet entrepreneurial adapté au monde de demain, et une réforme des statuts de la CSMF.

1° Un projet politique rénové

Les grandes lignes de ce projet politique avaient été définies fin 2019. Le Président de la CSMF que je suis a tenu de multiples réunions en métropole et dans les Caraïbes (Martinique, Guadeloupe et Guyane). Malheureusement la crise du Covid a interrompu ce large Tour de France déjà riche d'une quinzaine de capitales régionales visitées. Ce projet politique est articulé autour des valeurs partagées de la médecine libérale à la française, une médecine où la liberté est une valeur essentielle : liberté de choisir son médecin pour le patient, liberté de s'installer et de prescrire pour le médecin. La caractéristique majeure de notre médecine libérale est d'être aussi une médecine sociale, accessible à tous, quel que soit son niveau de revenus.

Ce projet politique s'organise autour de 7 points principaux :

- Défendre les fondements de la médecine libérale en les faisant évoluer

- Une reconnaissance, du respect et de la sécurité au sens large, physique comme financière dans l'exercice de notre profession et de notre retraite
- Valoriser la compétence du médecin : laisser la médecine au médecin
- Améliorer la protection sociale et la qualité de vie
- Renforcer et valoriser la formation du médecin libéral
- Encourager et accompagner le regroupement physique ou virtuel et la création d'entreprise médicale libérale: meilleure qualité de travail, meilleure coordination entre généralistes et spécialistes
- Développer une médecine efficiente, pertinente, aidée du numérique, adaptée au monde d'aujourd'hui et de demain

A la lumière de la crise du Covid-19, les grandes revendications que portera la CSMF au cours des semaines et mois à venir en particulier lors de la prochaine négociation d'un avenant conventionnel sont les suivantes :

– **priorité à la valeur de l'acte médical.**

Nous ne pouvons continuer à avoir un acte médical qui soit aussi décoté dans l'échelle des actes médicaux en Europe, dans l'échelle des services en France. Aujourd'hui, une consultation chez un médecin généraliste à 25€ n'est plus un tarif déconnecté de la réalité, c'est tout simplement une insulte à notre mission, à notre engagement professionnel et à la reconnaissance que la nation doit à ses valeureux soldats qui sont montés au front et l'ont lourdement payé lors de cette crise sanitaire.

Nos priorités : revalorisation des soins non programmés régulés : forfaits de régulation et forfaits d'astreinte, majoration des tarifs des actes réalisés (y compris actes techniques). Mais il faut aussi revaloriser la visite à domicile, la valeur du point travail en CCAM bloqué depuis 2005, valoriser le volet de synthèse médicale (VSM dans le DMP), l'association acte de consultation et acte technique, les actes de télémedecine (télé expertise) et élargir les consultations complexes.

– Le deuxième axe: **valorisation de la coordination.** D'abord et avant tout de la coordination entre médecins généralistes et médecins des autres spécialités. Sans cette coordination dans la prise en charge médicale, sans les outils nécessaires à cette coordination, le parcours de soins du patient n'est qu'une imagination de l'esprit. Nous proposons la création d'une consultation lourde de coordination avec le médecin traitant pour le médecin spécialiste qui suit la pathologie chronique ; cela passe aussi par la valorisation des outils de la coordination tels que la valorisation de la télémedecine en particulier la téléexpertise et également de la télésurveillance.

Mais c'est aussi la reconnaissance et valorisation de la coordination avec les autres professionnels de santé. Ceci doit pouvoir se faire sous toutes les formes sans exclusion et sans obligation. Cela peut revêtir la forme d'une coordination simple autour du patient avec des outils de transmission d'informations comme *globule* ou *altra strada*. Ceci peut être plus structuré, dans un cabinet médical de groupe, une maison pluriprofessionnelle, une équipe de soins primaires ou une équipe de soins spécialisés, ou une CPTS. L'appartenance à une CPTS ne doit pas être une obligation. Peu importe l'outil, ce qu'il faut accompagner, c'est bien l'exercice coordonné sous ses différentes formes.

- Troisième impératif: **simplification de l'exercice médical au quotidien.** Cette dérive bureaucratique et administrative est dénoncée par tous les médecins. L'expérience de la téléconsultation avec un seul payeur, sur la base d'une feuille de soins sans carte vitale et sans feuille papier est une modalité de fonctionnement plébiscité par les médecins. Il faut poursuivre dans cette voie, s'en inspirer et chasser la dérive bureaucratique dans toutes les situations qui empoisonnent la vie quotidienne du médecin.
- Quatrième axe: **recentrer notre système de santé sur la proximité et la gradation.** L'accès aux soins doit se faire par la médecine de ville de première ligne et non par les urgences hospitalières. Casser l'organisation en silos, c'est casser les murs d'enceinte de l'hôpital ; pour cela, les médecins peuvent être les acteurs de cette transformation en développant les statuts mixtes et les temps partagés.
- Cinquième axe: **soutenir financièrement les équipes de soins primaires ou de soins spécialisées.** Les médecins libéraux restent attachés à la liberté d'installation. Mais ils sont prêts à assumer collectivement cette responsabilité territoriale pour permettre à tous d'accéder à un médecin généraliste ou d'une autre spécialité. C'est pourquoi il est fondamental de donner les moyens financiers aux équipes de soins qui émergent ici ou là, que ce soient des équipes de soins primaires ou des équipes de soins spécialisés pour multiplier les consultations avancées et les lieux d'exercice multiples.
- Enfin le projet politique de la CSMF repose sur la notion de **l'entreprise médicale libérale.** La médecine libérale aujourd'hui ne rassemble pas à celle du siècle dernier et s'exerce dans de véritables entreprises médicales permettant de répondre aux besoins de la population, d'avoir les investissements nécessaires, et la facilité d'adaptation. Pour cela, il faut que nos jeunes générations soient formées à la gestion, au management d'équipe, à l'économie et ne soient plus effrayés par le statut libéral. Chacun doit pouvoir choisir librement la modalité d'exercice qu'il souhaite mais ce choix ne doit pas être celui d'un choix dicté par défaut, ou par méconnaissance.

Le Ségur de la Santé doit se conclure dans les jours qui viennent. La médecine de ville ne comprendrait pas qu'elle soit l'oubliée de ce Ségur de la santé. Les négociations en cours sont accompagnées d'enveloppes financières importantes pour répondre à la crise de l'hôpital. Mais le nouveau gouvernement ne doit pas oublier la médecine de ville qui a su s'organiser et répondre à cette terrible épidémie, sans l'ombre d'une hésitation malgré l'absence d'équipement de protection individuelle. Donner les moyens financiers à la médecine de ville, c'est reconnaître son rôle et sa place et garantir à la population un accès aux soins partout et pour tous.

2° Un projet entrepreneurial ambitieux pour le premier syndicat médical

Le projet politique ne peut aboutir que s'il y a une démarche qui le soutient : il s'agit du projet entrepreneurial. Celui-ci s'articule autour de trois grandes idées : l'innovation, l'expertise, la formation, qui sont au cœur à la fois de notre métier et de son évolution tout au long de notre vie professionnelle.

Le projet entrepreneurial est centré autour d'un atout majeur que nos anciens nous ont légué : le siège national de la Confédération, l'immeuble du 79 rue de Tocqueville. Notre ambition est d'en faire la **maison de la médecine libérale**. C'est-à-dire un lieu qui soit un lieu de rencontre des acteurs de la santé, un lieu qui symbolise l'innovation, où l'on retrouve l'expertise en matière médicale, et où la formation tout au long de la vie professionnelle est possible. Cette maison de la médecine libérale, à l'image de ce que sera demain et d'ailleurs dès aujourd'hui la médecine libérale, doit être une véritable **entreprise libérale médicale**.

Ce sera aussi le lieu central de la vie syndicale pour l'ensemble des médecins libéraux, un lieu de communication intéressant l'ensemble des médias de la santé bref un lieu qui est chargé à la fois d'histoire, d'avenir mais aussi de promotion de la médecine libérale.

Les grands axes de développement dans les deux à trois années à venir sont les suivants :

- **La maison de l'innovation de la médecine spécialisée** : elle doit incarner le renouveau de la CSMF et attirer à elle les start-up qui seront hébergées dans l'incubateur de la CSMF
- **L'incubateur de start-up santé** : la CSMF mettra à disposition des locaux aménagés afin d'héberger des start-up santé : elles sont nombreuses, souvent dues à l'initiative de médecins libéraux. Ils y trouveront des locaux leur permettant de développer leur activité contre un loyer très modéré, avec un accompagnement par un Comité des Sages de la CSMF et un investissement de la CSMF afin de permettre leur développement.
- Un **amphithéâtre avec lieu de restauration** au rez-de-chaussée : c'est la création d'un espace de rencontres propice à des conférences, des colloques mais aussi à la vie interne de la CSMF. Cet amphithéâtre permettra de redonner à la maison confédérale une vraie matérialisation à la fois de la convivialité nécessaire mais aussi de la construction de l'avenir dans une ambiance agréable.
- Un large **espace dédié à la formation** : Evolutis DPC a une place indiscutable dans le paysage de la formation médicale continue et du DPC. Nous souhaitons aider au développement de ces activités afin que Evolutis DPC devienne un acteur majeur tout au long de la vie professionnelle du médecin libéral.

Ce projet entrepreneurial nécessitera des partenaires issus de milieux différents dans un contexte de renouvellement de la médecine libérale et de réorganisation des cabinets médicaux. Ce projet entrepreneurial va donc être le lieu où va se dessiner le **cabinet médical de 2030**.

Vous l'avez compris : ceci demandera de lourds travaux qui nécessiteront un investissement important grâce à un prêt bancaire afin de pouvoir lancer cette opération ambitieuse. Les études ont été faites avec nos experts-comptables, des

partenariats sont déjà noués, pour des engagements très significatifs. À l'heure où je parle, cette ambition majeure est certainement à portée de main et je m'en réjouis, et ce dans un délai très rapide évalué à deux à trois ans par Olivier Colin et Stéphane Landais qui sont les deux artisans à la manœuvre de ce projet extrêmement ambitieux, qu'aucune autre structure syndicale n'a mis sur les rails aujourd'hui.

3° Des statuts à rénover

Porter un projet politique innovant et ambitieux pour la médecine libérale, mettre en place un projet entrepreneurial pour faire du siège national de la CSMF la maison de la médecine libérale, sont deux voies que nous engageons ensemble. Mais très vite il nous est apparu que les statuts de la CSMF n'étaient pas adaptés à cette rénovation pour ne pas dire révolution syndicale.

Les statuts de la Confédération des Syndicats Médicaux Français sont issus de la création de la Confédération et donc du siècle dernier. Bien sûr ils ont été modifiés au fil des ans, mais la base statutaire a plus de 90 ans. La CSMF est une structure complexe avec des appartenances par différentes voies soit par les départements soit par les spécialités avec des regroupements et des intérêts qui quelquefois sont potentiellement divergents. Pourtant la base de notre Confédération est bien celle de la défense d'une médecine libérale et sociale accessible à tous. Pourtant les valeurs partagées sont nombreuses. Nous sommes viscéralement attachés au caractère poly catégoriel de la CSMF car aujourd'hui plus encore qu'hier, la médecine s'exerce en équipe, sur la base d'une coopération continue entre médecin généraliste et médecins des autres spécialités. Avoir une représentation syndicale séparée alors que nous exerçons le même métier est une vision ringarde et tournée vers le passé.

Mais il nous fallait adapter nos statuts à ce qu'est aujourd'hui la place d'un corps intermédiaire. La désyndicalisation touche l'ensemble des milieux professionnels français quels qu'ils soient. L'éclatement de la représentation syndicale touche l'ensemble des milieux professionnels quels qu'ils soient. Pour cela il fallait donc refonder la CSMF sur des statuts adaptés à ce que sera un syndicalisme médical renouvelé et tourné vers l'avenir, bref la CSMF 3.0

Nos statuts reposeront sur les adhésions des médecins en exercice, des médecins retraités, mais aussi des jeunes générations y compris les internes. Les adhérents pourront rejoindre la CSMF par une adhésion directe ou par une adhésion via leur spécialité, la médecine générale étant elle-même une spécialité, ou par leur regroupement. L'adhésion sera forcément nationale à un tarif attractif, et s'accompagnera de l'accès à la Maison de la médecine libérale et à ses différents services.

Notre organisation reposera sur des structures régionales, établissements secondaires de la structure nationale et l'animation se fera dans les différents départements.

Ceci sera dirigé par un Conseil national, éventuellement délocalisé, où seront représentés toutes les spécialités et tous les âges : médecins généralistes, médecins des autres spécialités, jeunes générations etc. Ce Conseil national représentera 4 collèges : les généralistes, les médecins des autres spécialités, les jeunes et les régions. Les assemblées générales pourront s'accompagner de consultations et de

référendums réguliers de façon à garantir une vie démocratique active et participative en particulier grâce aux votes électroniques.

Nous avons un **impératif : la parité homme-femme** dans l'ensemble de nos instances. Ceci est un impératif ambitieux qui peut paraître inatteignable à certains mais je remarque que d'autres structures l'ont réussi. Il est donc fondamental que le syndicalisme de demain respecte une absolue parité. Le bureau confédéral a décidé de donner d'ores et déjà cet impératif pour toutes les listes CSMF aux prochaines élections pour les URPS.

Dans les deux collèges, médecins généralistes et médecins spécialistes, dans toutes les régions, les listes de la CSMF pour les élections aux URPS prévues en avril 2021 comporteront autant de médecins femmes que de médecins hommes.

La communication sera au centre de cette démarche, car il est aujourd'hui indispensable d'améliorer la diffusion de l'information et des idées que nous portons. Ceci passera forcément par une communication basée sur le numérique, bien sûr via les réseaux sociaux mais au-delà via les nouveaux outils de communication du numérique et de l'Internet.

Réformer les statuts n'est jamais simple dans une organisation. Le bureau confédéral a l'ambition de le réussir dans l'année d'ici la fin de l'année 2020 pour arriver après discussion dans les régions et les départements à une adoption des nouveaux statuts lors d'une assemblée générale extraordinaire prévue le 12 décembre 2020.

Vous le voyez, **la CSMF bouge. La CSMF innove. La CSMF se rénove.**

Pourquoi ? Parce que la CSMF est le premier syndicat médical français, doit le rester en particulier avec les élections aux URPS, et ce dans les 2 collèges. Parce que la CSMF sera le centre de la réorganisation de la représentation professionnelle dont les médecins libéraux ont besoin. La rénovation est en marche, et nous avons le mandat de notre assemblée générale du samedi 27 juin 2020 pour la mener à bien. Un vent nouveau est en train de souffler, nous avons la certitude qu'il rassemblera largement et qu'il enthousiasmera beaucoup.

Je vous remercie.